

Séance du mercredi 25 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 25 octobre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN,
Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN,
Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS,
Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN,
Monsieur LELIEVRE Dominique, Madame Anne MILLISCHER,
Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,

Absent : Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2023.
- Lettre d'acceptation de démission du 4^{ème} adjoint -Actualisation du tableau du Conseil et procès-verbal de l'élection du nouvel adjoint ou de son non remplacement.
- Création d'un poste CDD - Délibération
- Délibération pour décision modificative au budget
- Délibération pour approbation du Rapport d'activité 2022 SPANC
- Délibération pour approbation de la modification de la compétence Voirie dans les statuts de la CCL

Divers :

Informations et questions diverses.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2023.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 octobre 2023

Référence
2023-10-37

L'an deux mil vingt-trois et le 25 octobre à 20h00 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Approbation de la modification de la compétence Voirie dans les statuts de la CCL.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur LELIEVRE Dominique, Madame Anne MILLISCHER, Madame Denise VILLETTE,

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
20/10/2023

Date d'affichage
20/10/2023

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,

Absent : Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la modification de la compétence voirie dans les statuts de la CCL

Acte rendu exécutoire après dépôt en PRÉFECTURE

Le

Et

Publication ou notification du :

Monsieur le Maire expose que par délibération 2023-92 en date du 25 septembre 2023 la CCL a modifier la compétence Voirie dans ses statuts.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification

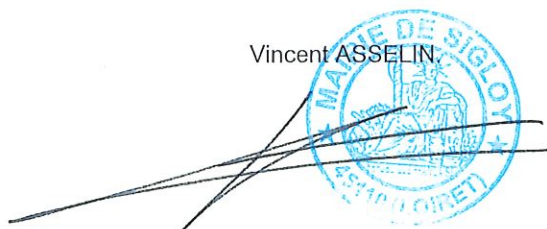
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Vincent ASSELIN

Julio FAMILIAR



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 octobre 2023

COURRIER 3

Référence
2023-10-36

L'an deux mil vingt-trois et le 25 octobre à 20h00 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Approbation Rapport d'activité 2022 SPANC.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur LELIEVRE Dominique, Madame Anne MILLISCHER, Madame Denise VILLETTE,

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
20/10/2023

Date d'affichage
20/10/2023

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Absent : Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du rapport d'activité 2022 – SPANC

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Monsieur le Maire expose que par délibération 2023-93 en date du 29 septembre 2023 la Communauté de commune des Loges a pris acte du Rapport d'activité 2022 du SPANC ;

Et

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Vincent ASSELIN



Julio FAMILIAR



- 6 NOV. 2023

COURRIER 3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 octobre 2023

Référence
2023-10-35

L'an deux mil vingt-trois et le 25 octobre à 20h00 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Décision modificative N°1 du budget.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur LELIEVRE Dominique, Madame Anne MILLISCHER, Madame Denise VILLETTE,

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
20/10/2023

Date d'affichage
20/10/2023

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Absent : Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour décision modificative N° 1 au budget

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à 2 réajustements budgétaires

Et

Publication ou notification du :

10 000 € pour l'affaire CARTIER –
3 000 € pour l'acompte 2022 de remboursement « Filet inflation »

A l'article 615221 : - 13 000 €
A l'article 7489 : + 3 000 €
A l'article 678 : + 10 000 €

t
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve la Décision Modificative N° 1 à intervenir au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Vincent ASSELIN.



Julio FAMILIAR


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 octobre 2023

Référence
2023-10-34

L'an deux mil vingt-trois et le 25 octobre à 20h00 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Création d'un poste en CDD.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur LELIEVRE Dominique, Madame Anne MILLISCHER, Madame Denise VILLETTE,

Date de la convocation
20/10/2023

Date d'affichage
20/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,

Absent : Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le

Et

Publication ou notification du :

Objet : Création de poste CDD.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Compte tenu du départ de la secrétaire de mairie il convient de créer un emploi permanent.

Dans ce cadre, le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs au grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe – échelon 12^{ème} relevant de la catégorie hiérarchique C,

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé sur la base de l'indice brut 486, indice majoré 420, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois de catégorie C

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer l'emploi permanent d'*Adjoints administratif principal 2^{ème} classe*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints administratifs principal de 2^{ème} classe,

DÉCIDE

Article 1 :

De créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe , à *temps complet* , de catégorie C,

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} Novembre 2023:

Grade : Adjoint administratif,¹

- Ancien effectif 1 (*nombre*) Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Nouvel effectif 1 (*nombre*) Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 4 :

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 5 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

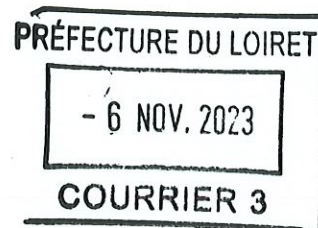
Le Maire

Le secrétaire de séance

Vincent ASSELIN

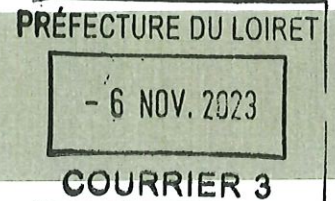


Julio FAMILIAR



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 octobre 2023



Référence
2023-10-33

Objet de la délibération
Modification Délibération 2020-05-12 Election d'un adjoint en remplacement.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
20/10/2023

Date d'affichage
20/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois et le 25 octobre à 20h00 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur LELIEVRE Dominique, Madame Anne MILLISCHER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,

Absent : Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Election d'un adjoint en remplacement de Mr Olivier LEFAUCHEUX - Modification de la délibération du 2020-05-12 du 25 mai – Election des adjoints au maire.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PRÉFECTURE
Le

Et

Publication ou notification du :

Vu les élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,
Vu l'installation du Conseil municipal et l'élection du Maire du 25 mai 2020,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 déterminant le nombre d'adjoints au Maire,
Vu la lettre d'acceptation de démission de la Préfecture réceptionnée le 3 octobre 2023, à l'encontre de Mr Olivier LEFAUCHEUX,
Après appel à candidature, il est procédé au vote..

Election du 4^{ème} adjoint : se présente Madame Denise VILLETTE

Votants 14
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Madame Denise VILLETTE est élue à la majorité avec 14 voix.

L'indemnité de 8.25 % de l'indice terminal brut sera appliquée à compter du 25 octobre 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire

Le secrétaire de séance

Vincent ASSELIN



Julio FAMILIAR

Informations :

Monsieur le maire informe le Conseil municipal :

- Un permis de construire a été déposé pour la construction d'une unité de méthanisation. En grande partie sur la commune d'Ouvrouer les Champs. Notre commune pourrait être impactée par les déplacements routiers lié à cette activité. La CCL - organe instructeur - a transmis le dossier à la compétence de la Préfecture.
- Un courrier de la Chambre d'Agriculture et de la Préfecture informe les communes sous forme d'incitation à effectuer le recensement des zones (friches-toitures) susceptibles de recevoir des structures de production d'énergie renouvelable.
- La CCL Tourisme met en place des itinéraires de randonnées pédestres. La commune serait concernée, en contrepartie cette dernière aurait en charge l'entretien de ses sentiers.
- Un appel à volontariat a été fait pour la plantation d'arbres et d'une haie sur le terrain communal. Ce travail est prévu pour le 18 novembre 2023. A cette occasion 10 arbres et 60 m de haie seront plantés.
- Un généreux donateur de la commune a offert 60 chaises qui ont été installées dans l'église.
- Chauffage de :la bibliothèque. Une régulation sera faite par la fermeture de certains radiateurs.
- Changement de locataire dans le logement au-dessus de la bibliothèque. Le nouveau locataire demande la possibilité de faire du stockage de cartons dans l'appartement avant son emménagement.
- Caméras de surveillance : le premier devis étant trop élevé, un autre devis sera demandé..
- Cérémonie du 11 novembre. Le départ aura lieu à 10 h 00 devant la salle des fêtes.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé pour le 6 décembre 2023.

La séance est levée à 21 h 35.